

NOTE DE PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS FORMULÉES DANS L'AVIS D'OPPORTUNITÉ

L'Avis d'opportunité de la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine (Avis d'Opportunité) a été rendu le 03 décembre 2019. La conclusion reprise ci-dessous s'accompagne d'une note d'enjeux, détaillée dans la suite du présent document.

Extrait de l'avis d'opportunité

« L'analyse du CNPN, de la FPNRF et de mes services sur les différents secteurs du périmètre d'étude du projet de PNR de Gâtine poitevine a été menée selon ces critères réglementaires. Elle a conduit à reconnaître les richesses patrimoniales du territoire, notamment paysagères et naturelles avec les cortèges de milieux et de faune associés au bocage, sa responsabilité en matière de gestion de l'eau compte tenu de sa position en tête de bassin (charnière entre les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne) mais aussi la richesse du patrimoine culturel, architectural et historique. Sous réserve de la prise en compte des recommandations sur la définition du périmètre d'étude, je souhaite que la procédure de création de ce nouveau parc naturel régional puisse se poursuivre dans les meilleurs délais. »

Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) a rendu son avis lors de sa séance du 19 juin 2019. La conclusion reprise ci-dessous s'accompagne de recommandations et d'observations, détaillées dans la suite du présent document.

Extrait de l'avis du CNPN

« Le Conseil s'exprime donc favorablement sur la poursuite de la démarche de création du parc naturel régional de Gâtine poitevine. Il considère que la Gâtine poitevine, en tant qu'entité biogéographique d'importance au niveau national de par son bocage, y compris dans sa traduction paysagère, sa responsabilité au regard de sa position en tête de bassins, ses richesses naturelles, notamment avec les cortèges de faune associée au bocage, ses savoir-faire, ses patrimoines culturels, bâtis et historiques, mérite d'être classée en PNR. Il demande que ses recommandations telles que

formulées ci-dessous soient prises en considération dans le cadre de l'élaboration du projet de charte. »

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) a rendu son avis lors du Bureau du 19 juin 2019. La conclusion reprise ci-dessous est assortie d'observations, détaillées dans la suite du présent document.

Extrait de l'avis de la FPNRF

« Les patrimoines naturel et paysager ne présentent pas un caractère « singulier ». Toutefois l'étendue et la fonctionnalité du système bocager distinguent ce territoire et marquent l'identité culturelle et l'économie du territoire de Gâtine-Poitevine. Ces caractéristiques peuvent justifier la création d'un parc naturel régional, à condition de construire un projet ambitieux centré sur le maintien du bocage ou l'accompagnement de ses évolutions, en mobilisant tous les acteurs locaux. A ce titre, il devra constituer un laboratoire national en matière de gestion des espaces bocagers. Une forte motivation d'une grande partie des élus locaux, des acteurs locaux (syndicat de bassin, CPIE, agriculteurs, associations naturalistes et culturelles, etc.) et un réel sentiment de la population d'appartenir à la "Gâtine Poitevine" ont été ressentis. »

Les enjeux identifiés, les recommandations et les observations des trois avis sont regroupés dans les tableaux thématiques ci-dessous. La manière dont le projet de PNR y a répondu, dans le cadre de l'élaboration de la Charte initiale ou envisage d'y répondre lors de la mise en œuvre des mesures, est présentée pour chaque thématique.

GOUVERNANCE

Avis d'Opportunité	CNPN	FPNRF
<ul style="list-style-type: none"> • Créer le plus tôt possible un Conseil scientifique et prospectif • Renforcer l'équipe avec des compétences biodiversité et paysage 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un conseil scientifique et prospectif • Traduire les engagements des partenaires impliqués dans le projet de manière opérationnelle dans la Charte (attentes exprimées d'un PNR coordonnateur et intégrateur) • Développer les partenariats et les collaborations avec les associations (co-construction de la Charte et réalisation d'expertises) • Ingénierie : étoffer l'équipe avec des chargés de mission biodiversité et paysage 	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser la stratégie du territoire sur la mobilisation, la coordination et la répartition des missions entre les acteurs locaux actuels et le futur PNR • Associer un conseil scientifique de prospective et un conseil de développement à l'élaboration de la charte • Associer les jeunes générations • Veiller à la place attribuée au bloc communal notamment dans les futurs statuts • Garantir l'engagement financier des signataires

- Permettre à chaque acteur de connaître ce que l’outil PNR implique en termes d’engagements et d’atouts pour le territoire

- ⇒ Le **Conseil scientifique et prospectif** du projet de PNR de Gâtine poitevine a été créé en juin 2020. La crise sanitaire a repoussé sa première réunion qui s’est finalement tenue en octobre 2021. Il s’est réuni à 6 reprises entre octobre 2021 et novembre 2023. Le CSP a travaillé un premier avis concernant les enjeux du développement de l’agrivoltaïsme. Il a ensuite été mobilisé sur la stratégie de la future Charte puis sur les mesures. L’organisation en groupes de travail a permis de faire des retours rapidement à l’équipe du Pays de Gâtine. Le CSP s’est auto-saisie du sujet du périmètre à l’automne 2023. Les élus l’ont également chargé de la rédaction de la préface de la Charte.
- ⇒ L’équipe du Pays de Gâtine s’est étoffée pour répondre au besoin d’ingénierie en paysage et patrimoine naturel. Un poste de « **chargé de mission bocage, paysage et patrimoine naturel** » a été créé en janvier 2021 et son financement a été pérennisé. La salariée recrutée a notamment suivi les démarches et actions de préfiguration d’atlas de la biodiversité communale, du plan de paysage ou du guide d’entretien des haies du domaine public. Elle est également en charge du suivi des programmes des syndicats d’eau et de rivières et des instances de gestion des milieux naturels protégés. Ces missions devront être réparties sur 3 ETP afin d’être opérationnel lorsque le territoire sera labellisé PNR.
- ⇒ Le lancement de la création d’une **Charte Forestière de Territoire** en interne a permis de créer un poste en contrat de projet sur deux ans (juin 2022-juin 2024). La mission concerne la gestion durable des massifs forestiers pour préserver leur rôle de réservoirs de biodiversité, l’adaptation au changement climatique des massifs ainsi que le développement de cette filière. La mise en œuvre et le suivi de cette démarche seront confiés au chargé de mission agriculture et forêt en collaboration avec les collègues en charge du patrimoine naturel.
- ⇒ L’élaboration du diagnostic, puis de la Charte ainsi que les actions de préfiguration ont été l’occasion de renforcer ou créer des partenariats et collaborations avec les **acteurs associatifs** dans le domaine de l’environnement ou de la culture. L’expertise des associations naturalistes et spécialisées dans la protection de l’arbre et de la haie a été mobilisée pour les parties études comme pour leur compétence en animation. Deux conventions de partenariats ont été signées avec des acteurs culturels pour des actions répondant aux enjeux identifiés sur le territoire. Le bilan financier de la démarche de création met en évidence que les dépenses ont été fléchées pour un tiers à destination de bureaux d’études et pour deux tiers à destination de partenaires locaux.
- ⇒ Une première version des statuts a été travaillée en 2023 pour permettre aux futurs signataires de se positionner sur leur niveau d’implication au sein des instances décisionnaires et leur engagement financier. Une attention particulière a été portée à la place attribuée au **bloc communal**. Ces éléments ont été abordés dans les réunions de présentation du projet faites dans chaque Conseil municipal (50 réunions réalisées en novembre 2023)
- ⇒ Dans les mesures, l’équipe de rédaction a été particulièrement vigilante à bien préciser le **rôle du futur Syndicat de Parc** et à identifier les partenaires à mobiliser. Les futurs signataires (Etat, Région, Département et EPCI) ont pu travailler pendant plusieurs mois sur une première

version des mesures et sur des propositions d'engagements afin d'affiner le rôle de chacun dans la mise en œuvre de la Charte.

- ⇒ Plusieurs actions ou temps de concertation ont permis à chaque acteur de connaître l'outil PNR. Cela passe par les différents supports de communication : nombreux bulletins communaux donnant annuellement des nouvelles du projet, documents grand public distribués en mairies et lors des manifestations, page internet, page facebook, stand sur des événements du territoire... Les instances de concertation et l'effort mené auprès de l'ensemble des conseillers municipaux ont permis également de communiquer largement sur ce qu'implique le PNR en termes d'engagements et d'atouts pour le territoire. Le bilan de la concertation se trouve dans la Partie 1 du rapport de la Charte.
- ⇒ Plusieurs actions à destination des **jeunes générations** ont pu avoir lieu dans le cadre de la création du PNR. A titre d'exemple, le plan de paysage, orienté sur les paysages agricoles a été l'occasion de travailler, pendant deux années scolaires avec des classes de la MFR de Saint Loup Lamairé (bac pro agricole et environnement). Dans le cadre du projet « Atlas de la Biodiversité Communale » ce sont 14 classes qui ont pu bénéficier d'un programme pédagogique. Les actions de mobilisation seront à renforcer dans la mise en œuvre de la Charte.

PERIMETRE

Avis d'Opportunité	CNPN	FPNRF
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'identité patrimoniale et la cohérence du projet : - compléter le diagnostic de territoire pour mieux démontrer la cohérence d'ensemble - interroger les 6 communes limitrophes du secteur de Moncoutant sur leur souhait de prendre part à la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> • Caler le périmètre sur le cœur bocager et ses bordures immédiates • Exclure une majeure partie des secteurs de plaine • Réintroduire le secteur de Moncoutant en étudiant finement cette délimitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Retravailler le périmètre d'étude de manière à ce qu'il soit cohérent avec l'identité bocagère en excluant les territoires de plaines au Nord-Est et Sud-Ouest du territoire et en réfléchissant à intégrer la zone de bocage « Gâtine de Parthenay » située au Nord-Ouest du périmètre du Pays. • Possibilité d'engager des actions par le biais de conventions avec les territoires adjacents. Leur intégration à terme pourrait constituer un des défis de la première charte.

- ⇒ Le périmètre d'étude a fait l'objet d'une réunion spécifique avec les services de l'Etat en juillet 2019 à la suite des avis formulés par le CNPN et la FPNRF afin d'échanger sur la présence des quelques communes en secteur de plaine et de la volonté du Pays de Gâtine de les maintenir dans le périmètre d'étude.
- ⇒ Les **six communes** limitrophes du secteur de Moncoutant ont été rencontrées à nouveau en décembre 2019 (après de premiers échanges en juillet 2017). Elles ont toutes choisies de

rejoindre le périmètre d'étude du projet de PNR de Gâtine poitevine. Cet engagement s'est traduit par une délibération de chaque conseil municipal et par leur intégration aux instances de concertation. Une rencontre a également eu lieu avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais (dont les 6 communes sont membres) en septembre 2021. Toutes les études et actions de préfiguration ont été menées sur ce périmètre incluant les 6 communes dès 2020.

- ⇒ La **Région Nouvelle-Aquitaine** a validé ce périmètre d'étude par une délibération en mars 2021.
- ⇒ En 2020, une mission de stage sur le paysage a été menée afin de poursuivre deux objectifs : un rapport sur l'identité paysagère de la Gâtine sur la base d'une **enquête qualitative auprès d'acteurs et d'habitants** qui a notamment interrogé sur cette question de périmètre et une étude des dynamiques des paysages de transition.
- ⇒ Une **mission particulière de la phase diagnostic** a été menée concernant le périmètre et confiée au bureau d'études afin d'apporter un regard extérieur. La note est transmise en annexe du diagnostic.
- ⇒ Le travail réalisé sur les **paysages agricoles** dans le cadre du Plan de paysage a permis de mettre en avant les complémentarités entre les espaces de plaine et de bocage et l'enjeu d'agir sur la place de l'arbre en zone de plaine.
- ⇒ A l'été 2023, le **Conseil Scientifique et Prospectif** du projet de PNR s'est auto-saisi de la question du périmètre du projet de PNR de Gâtine poitevine, dans l'objectif d'enrichir les différentes réflexions par une analyse scientifique.

AGRICULTURE

Avis d'Opportunité	CNPN	FPNRF
<ul style="list-style-type: none"> • Affirmer les stratégies nécessaires au maintien de l'élevage et du bocage : développement des circuits-courts, structurations de filières, valorisation des productions agricoles, initier des projets d'agrotourisme, promouvoir des MAEC et l'agriculture biologique, élaboration de PAT • Intégrer et anticiper les impacts du changement climatique sur les pratiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la protection et la valorisation du patrimoine bocager. Aborder les aspects quantitatif (augmentation de la surface bocagère), qualitatif (biodiversité), d'organisation spatiale (trame) et d'entretien • Donner une place centrale à l'arbre : agroforesterie et valorisation économique (bois-énergie, paillage) • Identifier les systèmes agricoles présents et identifier des mesures pour les inscrire dans l'agroécologie 	

- ⇒ Lors de l'élaboration du cahier des charges de la **mission diagnostic**, le Pays de Gâtine a formulé une demande spécifique concernant l'activité agricole afin que ce sujet soit particulièrement renseigné dans les études préalables.

- ⇒ En 2020, le Pays de Gâtine a signé, avec l'Université d'Angers, une convention de recherche pour deux années de collaboration. Le travail avec le laboratoire ESO de Géographie a abouti à un **inventaire quantitatif du linéaire de haies** sur la base de photographies aériennes de 2018 et il a également permis d'élaborer une méthodologie permettant de renouveler cet inventaire et de suivre l'évolution du bocage sur la base de procédures similaires. L'année 2 de la convention a permis de réaliser un inventaire sur des photographies des années 50 concernant les zones de transition pour mesurer l'évolution du bocage sur un laps de temps plus grand.
- ⇒ En parallèle de cette démarche quantitative, le Pays de Gâtine a accompagné les communes souhaitant mettre en œuvre des démarches qualitatives d'inventaire du bocage, notamment via des **inventaires participatifs**. Le Pays a également accompagné les collectivités dans l'élaboration dans leurs documents d'urbanisme intercommunaux afin d'adopter une approche fine de la protection de la trame verte.
- ⇒ En 2021, le Pays de Gâtine a été lauréat de l'appel à projet de l'Etat permettant un soutien financier et technique dans l'élaboration d'un **Plan de paysage**. Les élus ont souhaité que cette démarche soit en priorité orientée vers les paysages agricoles afin de mieux appréhender les dynamiques à l'œuvre et d'aboutir à un plan d'actions concernant majoritairement les zones agricoles.
- ⇒ Par ailleurs, plusieurs **actions de préfiguration** concernant l'arbre, la haie et l'élevage ont été lancées en parallèle de l'élaboration du projet de Charte. Outre la Charte forestière (abordée dans la partie dédiée à la Forêt) et l'action de valorisation des produits locaux via un événement gastronomique, le Pays de Gâtine a lancé en 2023 une action issue de son plan d'actions TVB et qui concerne **l'entretien et la gestion des haies du domaine public** (bords de routes et bords de chemins). Cette action a mené à l'organisation de plusieurs journées de formation pour les agents techniques des communes ainsi que des journées de démonstration de matériels et d'échanges avec des territoires vertueux dans la gestion de leur linéaire. Les retours issus des formations ont permis d'enrichir le guide de gestion réalisé dans le cadre de cette action. Ce guide sera diffusé aux élus via plusieurs réunions territoriales pour garantir son appropriation.
- ⇒ Le premier avis du Conseil Scientifique et Prospectif, rendu en janvier 2023, a été formulé suite à une saisie par les élus du Pays de Gâtine. Les membres du CSP ont été invités à se positionner sur l'identification des enjeux liés au développement de **l'agrivoltaïsme** dans un territoire de bocage et dans un futur PNR.
- ⇒ Le volet agricole et en particulier l'élevage irrigue un grand nombre de mesures de la Charte. Au-delà des mesures directement identifiées comme agricoles (**2.1.3** sur la production et la consommation de produits locaux et la **2.2.2** sur les filières), cette activité se retrouve notamment dans l'axe 1 avec les mesures **1.2.1** dédiée au bocage et **1.2.3** sur les milieux aquatiques ou dans l'axe 2 et 3 avec les mesures **2.1.1** et **3.1.1** dédiées respectivement au développement des énergies renouvelables et aux économies d'énergies. Au global, l'activité agricole et l'élevage se retrouvent **dans 14 des 30** mesures de la Charte.

PATRIMOINE NATUREL

Avis d'Opportunité	CNPN	FPNRF
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les recommandations du CNPN • Inclure un volet forestier lors de l'actualisation des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser les inventaires « faune-flore-fonge » avec les partenaires naturalistes locaux afin de déboucher sur des mesures de protection ou de gestion • Prendre en compte l'inventaire national du patrimoine géologique pour élaborer ou concrétiser des projets de protection juridique 	<ul style="list-style-type: none"> • Affiner les connaissances sur l'état de conservation du bocage • Affiner le diagnostic sur la trame verte et bleue et noire • Compléter l'état des lieux de la richesse naturelle

- ⇒ Pendant trois ans, le Pays de Gâtine a mené une démarche ambitieuse d'inventaires et d'actions pédagogiques sur la biodiversité du périmètre d'étude du projet de PNR sous la forme d'un **Atlas de la Biodiversité Communale**. Le Pays s'est appuyé sur trois partenaires locaux, experts de la biodiversité et de l'animation : Deux-Sèvres Nature Environnement, le Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres et le CPIE de Gâtine poitevine. Cette démarche a débuté par une phase d'état des lieux et de compilation de l'ensemble des études et prospections menées sur les milieux naturels. Les **inventaires naturalistes** ont concerné trois groupes d'espèces représentatives de la Gâtine et sensibles à l'évolution des paysages : chiroptères, oiseaux et amphibiens ainsi que deux milieux caractéristiques : bocage (15 fermes) et forêt (3 massifs). Les **actions pédagogiques** ont été multiples et à destination de publics variés : formations pour les élus et agents, inventaires chez les ambassadeurs prestataires touristiques, sorties nature grand public, 24h de la Nature, programmes pédagogiques dans 14 classes, Gâtine tour pour la restitution... Ce projet est à envisager comme une étape dans un effort continu à fournir sur la connaissance des milieux et espèces. La création d'un observatoire du patrimoine naturel est inscrite dans la **mesure 1.1.1**.
- ⇒ Le diagnostic du **patrimoine géologique** nécessite une expertise particulière, le périmètre d'étude du projet de Parc naturel régional comprend 4 des 9 sites du département des Deux-Sèvres envisagés pour la future Réserve naturelle nationale géologique du Haut-Poitou (comprenant également 7 sites dans la Vienne). Une étude particulière a donc été confiée en 2022 à un géologue et géomorphologue spécialiste du territoire. La géologie fait l'objet d'une mesure spécifique dans l'axe 1 (mesure 1.2.2).
- ⇒ En 2021, le territoire a finalisé une démarche de **plan d'actions concerté sur la trame verte et bleue**, basée sur une mise à jour des connaissances sur les continuités et réservoirs de biodiversité. Suite à un état des lieux des actions passées/en cours, un travail d'identification des opportunités, des manques, des forces et des faiblesses a été mené. De ce diagnostic sont issus des enjeux définis pour chaque sous-trame, ils concernent soit le maintien, soit la restauration d'un élément de la TVB et dans ce dernier cas s'attachent soit à restaurer un milieu soit à résorber les éléments fragmentant des continuités écologiques. Ces enjeux et le travail de concertation mené auprès des acteurs de la TVB et des élus ont permis d'identifier les actions en cours à maintenir, développer et accompagner ainsi que les nouvelles actions à envisager pour répondre aux objectifs opérationnels déclinés pour chaque enjeu.

- ⇒ Concernant le patrimoine naturel, les élus ont affirmé leur volonté d’inscrire cette thématique dans le **premier pilier de la Charte**, la Gâtine en héritage. Sans que les axes de la Charte ne soient hiérarchisés, il s’agit ici de donner le premier objectif de la création de ce PNR ; préserver et restaurer le patrimoine pour le transmettre, avec toutes ses qualités, aux générations futures.

FORET

Avis d’Opportunité	CNPN	FPNRF
<ul style="list-style-type: none"> • Inclure un volet forestier lors de l’actualisation des connaissances sur le patrimoine naturel. • Etudier le potentiel de cette filière 		<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir les connaissances sur les milieux forestiers et le potentiel de cette filière

- ⇒ Dans le cadre de **l’Atlas de la biodiversité communale** des inventaires naturalistes ont été menés dans trois massifs du territoire (deux privés et la forêt domaniale de Secondigny). Ils ont permis d’alimenter les connaissances sur ces milieux.
- ⇒ Parmi les actions de préfiguration lancées, le Pays de Gâtine a souhaité mener une démarche de concertation avec les acteurs et usagers de la forêt pour aboutir à la création d’une **Charte Forestière de Territoire**. La CFT est portée par le Pays de Gâtine, en partenariat avec le CRPF. Sa finalisation est prévue pour le printemps 2024.
- ⇒ C’est notamment au regard de cette démarche de CFT que le territoire du Pays de Gâtine a été identifié comme **territoire pilote** du projet mené par le CNPF « Vulnérabilité climatique des habitats forestiers et sylviculture adaptative en Région Nouvelle-Aquitaine » au côté de 4 autres territoires pilotes (dont 3 PNR de Nouvelle-Aquitaine).
- ⇒ Les enjeux et objectifs sur la forêt, en tant que milieu naturel et en tant que ressource économique sont à retrouver dans les mesures suivantes : **1.1.2** sur les fonctionnalités écologiques, **1.3.1** sur les paysages **2.1.1** sur les énergies renouvelables et **2.2.2** sur les filières agricoles et forêt-bois.

EAU

Avis d'Opportunité	CNPN	FPNRF
<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire dans les documents d'urbanisme la protection et la reconquête des zones humides et des cours d'eau • Préserver la qualité de l'eau dans les captages et les retenues de surface (Lacs du Cébron et de la Touche Poupard) • Inscrire la Charte en cohérence avec les recommandations des SAGE 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des actions précises dans la charte pour restaurer les cours d'eau et lutter contre la pollution en concordance avec les objectifs des SAGEs et du SDAGE 	

- ⇒ La question de l'eau et des milieux aquatiques, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, fait intervenir de nombreux acteurs sur le territoire. Leurs expertises et leurs expériences ont été mises à contribution pour la phase diagnostic et pour l'élaboration de la Charte. Les **mesures 1.2.3 et 2.1.2** s'inscrivent en cohérence avec les objectifs inscrits dans les différents schémas, plans ou programmes. La plus-value du PNR sur ces questions sera d'assurer une harmonisation des actions mises en œuvre, de soutenir les démarches entreprises pour améliorer les résultats et de mener des études et actions innovantes pour répondre aux enjeux du changement climatique.
- ⇒ Les milieux aquatiques et notamment les **zones humides** sont également abordées dans les mesures 1.1.1 et 1.1.2 concernant la protection des milieux et des fonctionnalités écologiques et la 1.2.1 en tant que composantes de l'éco-complexe bocager.
- ⇒ Le Pays de Gâtine a été sollicité en 2020, en tant que porteur du projet de PNR, par 4 syndicats producteurs d'eau potable (SECO, SERTAD pour la Touche Poupard, SPL des eaux du Cébron et SEVT pour les sources de Seneuil) afin d'engager des **actions de communication** à l'échelle de la Gâtine. Ces actions ont eu pour objectif de sensibiliser les habitants, consommateurs, aux bienfaits de l'élevage à l'herbe pour la qualité de l'eau en insistant sur les services écosystémiques rendus par un bocage de qualité. Une plaquette de communication a été créée et elle a été diffusée dans plusieurs commerces ainsi que sur l'ensemble des mairies des périmètres de captage. Cette action s'est également poursuivie par l'organisation de plusieurs soirées de « spectacles à la ferme » avec le choix de spectacles abordant la question agricole sous des angles différents (formation des jeunes, transmission...) permettant d'échanger avec les habitants et les agriculteurs.

URBANISME

Avis d'Opportunité	CNPN	FPNRF
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter au maximum l'artificialisation des sols dans l'objectif du zéro artificialisation nette • Le Parc doit identifier et mobiliser les outils et leviers pour répondre à cet objectif • S'appuyer sur les inventaires haies et zones humides pour articuler le projet de Charte avec la TVB de Gâtine • Valoriser les sites patrimoniaux remarquables et secteurs sauvegardés • Favoriser le développement des ENR tout en préservant les richesses environnementales et des sols agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les objectifs du SRADET • Rédiger une Charte précise afin qu'elle puisse être traduite dans les document d'urbanisme • Adopter les PLU PLUi dans des délais brefs pour appliquer les objectifs vertueux du SCoT 	

- ⇒ L'expérience de pilotage du **SCoT** et les habitudes de travail avec les communautés de communes, compétentes en matière d'urbanisme, ont facilité l'organisation du travail sur l'élaboration de la Charte. Cette expérience permet également d'anticiper des difficultés rencontrées lors de l'application du SCoT pour la mise en œuvre de la Charte. Le Pays de Gâtine ne peut que regretter les délais longs de mise en comptabilité entre le SCoT, approuvé en 2015, et les PLU/PLUi, ce qui ne permet pas d'assurer l'atteinte des objectifs fixés par le SCoT. La réussite de la mise en œuvre de la Charte passera par un délai raisonnable dans la **mise en compatibilité** des documents de rang inférieur.
- ⇒ Une mesure spécifique est dédiée à l'aménagement du territoire et à l'enjeu de limitation de l'artificialisation, il s'agit de la **mesure 3.1.3**. L'urbanisme est un sujet que l'on retrouve de façon transversale dans un grand nombre de mesures notamment les mesures relatives à la protection des milieux (1.1.1), aux continuités écologiques (1.1.2) et au bocage (1.2.1) avec une attente forte pour la protection des linéaires de haie dans les documents d'urbanisme mais également dans les mesures 1.4.1 et 3.2.2 sur le patrimoine bâti, dans les mesures 3.1.1 et 3.1.2 sur le paysage ainsi que dans la mesure 2.1.1 sur la production d'énergies renouvelables.
- ⇒ Les échanges avec la Région Nouvelle-Aquitaine ont permis d'assurer une prise en compte du **SRADET** et d'envisager les évolutions de ce document. Une annexe du projet de Charte permet de croiser les thématiques abordées dans chaque mesure avec les objectifs du SRADET.
- ⇒ Une annexe à la Charte permettra également de retrouver les dispositions à traduire dans les **documents d'urbanisme**, en complément de leur identification dans chaque mesure. Un guide viendra compléter ce dispositif afin d'accompagner les collectivités dans l'intégration des objectifs de la Charte dans les documents d'urbanisme.

PAYSAGES

Avis d'Opportunité	CNPN	FPNRF
<ul style="list-style-type: none"> • Définir des objectifs de qualité paysagère • S'appuyer sur l'atlas des paysages et la charte paysagère à décliner en dispositions opérationnelles • Intégrer dans le diagnostic des éléments sur les entrées et périphéries de villes, l'affichage publicitaire et autres éléments dépréciant. • Réfléchir à l'intégration paysagère des équipements d'ENR et des sites d'exploitation et de traitement de granulats 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de Charte doit définir clairement les objectifs de qualité paysagère • Définir des actions opérationnelles pour maintenir l'entité bocagère • Définir des orientations et mesures claires dans la charte concernant l'affichage publicitaire • Ne pas multiplier les Règlements Locaux de Publicité (intercommunaux) 	

- ⇒ Le paysage de Gâtine, étroitement lié à l'activité agricole, est impacté par les dynamiques à l'œuvre dans le monde agricole. Les études sur les paysages remontant à plusieurs années, le Pays de Gâtine a fait le choix d'aller au-delà des compléments qui auraient pu être apportés dans le diagnostic en lançant une démarche concertée pour élaborer un **Plan de paysage** dont la thématique principale concerne les paysages agricoles. Ce travail a par ailleurs été croisé avec le Plan de paysage réalisé pour les 6 communes limitrophes sur le périmètre de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.
- ⇒ La **concertation** spécifique sur le Plan de paysage s'est déroulée en parallèle et en complément de la concertation sur l'élaboration de la Charte. Elle a permis d'associer largement les agriculteurs, élus et acteurs du paysage lors d'ateliers en salle ou sur le terrain et ce pour l'ensemble des phases : diagnostic, identification des objectifs de qualité paysagère et plan d'actions. Les élèves des formations agricoles et environnement de la Maison Familiale Rurale de Saint Loup Lamairé ont pris part à cette démarche et ont notamment contribué à la cartographie sonore du paysage.
- ⇒ Les éléments relatifs au paysage sont majoritairement abordés dans les **mesures 1.3.1 et 1.3.2** qui sont complétées par le **cahier des paysages** présentant les objectifs de qualité paysagère pour chaque unité paysagère.
- ⇒ La **publicité** est abordée dans la disposition 5 de la mesure 1.3.2. La possibilité de réintroduire la publicité est limitée, si elle est justifiée, aux communes des niveaux 1 et 2 de l'armature territoriale (8 communes). Cette disposition prévoit des outils à mettre en œuvre pour harmoniser et réduire l'emprunte visuelle de la signalétique et des enseignes et pré-enseignes dérogatoires.
- ⇒ Les actions concernant l'évolution des paysages et notamment du **bocage** sont également présentes dans la mesure 1.2.1 qui affirme le lien entre bocage et élevage et fixe des objectifs ambitieux de reconquête de la trame bocagère dans le but de restaurer et préserver le caractère immersif d'un bocage dense et la singularité de ce paysage.

- ⇒ Le projet de Charte poursuit des objectifs qui peuvent parfois sembler en tension, c'est notamment le cas avec l'objectif de tendre vers un **territoire à énergie positive** et celui de préserver les paysages identitaires de la Gâtine. L'entrée paysage, et les démarches citoyennes et de concertation qu'elle induit, sera la base des politiques d'aménagement qui amèneront à l'implantation de dispositifs de production d'énergie. L'approche paysagère est également un outil efficace pour favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable par les habitants. Ces outils sont développés dans la Charte dans les mesures 1.3.2 et 2.1.1.
- ⇒ Le diagnostic paysager a permis d'identifier les secteurs qui déprécient la qualité paysagère. Le Plan de Parc identifie les bourgs « d'entrée » sur le territoire comme secteurs sur lesquels agir en priorité. Porteur du programme LEADER, le Pays de Gâtine, en cohérence avec le projet de PNR, a identifié une action spécifique concernant la revitalisation durable et qualitative des bourgs. Cette cohérence permet de soutenir les communes ayant une approche paysagère transversale dans leur projet d'aménagement de bourg. **L'aménagement qualitatif et paysager du territoire** est notamment abordé dans les mesures 1.3.2 sur les paysages urbanisés, 2.2.1 sur les activités économiques et leur prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers ou 3.1.2 sur la revitalisation des bourgs et villages

ENERGIE

Avis d'Opportunité	CNPN	FPNRF
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de l'impact des parcs éoliens, individuel et cumulatif (impact relatif aux chiroptères en zone de bocage) • Etudier une stratégie de développement des EnR 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un schéma éolien et autres énergies renouvelables • Maitriser strictement le développement éolien • Réaliser un bilan des parcs éoliens actuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur le potentiel et le développement des énergies renouvelables

- ⇒ En 2019, le Pays de Gâtine a lancé l'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial** pour le compte de ses trois communautés de communes membres soit 78 des 84 communes du périmètre d'étude. L'objectif de cette mutualisation est de disposer d'une vision partagée du territoire pour favoriser la mise en place d'actions fortes dans différents secteurs (habitat, transport, industrie, tertiaire, agricole,..). Ce travail, a permis de mobiliser les élus sur un sujet encore peu évoqué, avant 2018, dans ce territoire rural et d'intégrer à la concertation les acteurs de l'énergie qui ont pu prendre part également à la démarche PNR.
- ⇒ Les phases de **diagnostic** du PCAET et du projet de PNR ont permis d'obtenir une photographie des productions actuelles d'énergies renouvelables, puis la stratégie du PCAET a identifié les potentiels de développement pour chaque type de production à croiser avec les enjeux de protection des paysages et de la biodiversité.
- ⇒ A partir de 2021, le Préfet des Deux-Sèvres a sollicité l'avis de Pays de Gâtine, en tant que projet de PNR, dans le cadre de l'instruction des parcs **éoliens**. Cette initiative a été l'occasion pour les élus de travailler à un positionnement sur le développement éolien et à des critères permettant d'apprécier l'opportunité de créer un parc éolien au regard des enjeux du futur PNR. Ce positionnement a été formalisé par une délibération du 5 juillet 2021, il s'agit d'une

cartographie identifiant des **secteurs de vigilance** sur la base de critères réglementaires déjà pris en compte lors de l’instruction des dossiers, complétés par des critères propres aux caractéristiques et enjeux du territoire. Ces éléments sont retranscrits et annexés au projet de Charte. La prise en compte de ces différents critères et la part déjà importante de l’éolien sur le territoire démontre que le développement de cette énergie est peu adapté aux zones de bocage.

- ⇒ Dès la fin de l’année 2021, les élus du Pays de Gâtine ont pris conscience des questions que pouvaient soulever l’arrivée de projets **d’agrivoltaïsme** sur le territoire. Face à ce sujet complexe, ils ont choisi de saisir le tout jeune Conseil Scientifique et Prospectif. Sur un sujet encore en évolution (au niveau technique comme législatif), les membres du CSP ont rédigé un avis sous la forme d’une liste d’enjeux propres au territoire de Gâtine complétée d’enjeux relatifs à la vocation du territoire de devenir PNR. Cet avis est présenté en annexe de la Charte.
- ⇒ Le bilan de l’impact sur les **chiroptères** sera à effectuer dans les prochaines années, peu de parcs éoliens sont concernés car la grande majorité se situe en dehors des zones de bocage.
- ⇒ La stratégie sur la production d’énergie renouvelable se retrouve dans deux mesures : une mesure phare, la **3.1.1** qui vise à diminuer la consommation d’énergie et une mesure ambitieuse, la **2.1.1** qui vise à tendre vers un territoire à énergie positive. Les questions de production d’énergie sont également abordées dans les mesures relatives aux paysages (1.3.1, 1.3.2 et cahier des paysages), à l’urbanisme et au bâti (2.1.3 et 3.2.2) ainsi que dans les mesures qui concernent les activités économiques et le rôle des acteurs économiques dans la production d’énergie (2.2.1 et 2.2.2).

TOURISME

Avis d’Opportunité	CNPN	FPNRF
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l’agritourisme • Promouvoir l’itinérance en mobilité douce • Conquérir la clientèle urbaine proche 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les sites patrimoniaux naturels et culturels selon les principes d’un tourisme doux/diffus/familial/éco-responsable • Favoriser la découverte des activités traditionnelles via l’agritourisme et le géotourisme 	

- ⇒ Les observations et recommandations relatives au tourisme ont été intégrées dans la **mesure 2.2.3** dédiée à cette activité, elles étaient en adéquation avec les enjeux identifiés dans la phase d’opportunité, confirmés par le diagnostic et d’autant plus suite à la crise sanitaire et aux nouvelles envies des touristes et visiteurs.
- ⇒ La **découverte et la valorisation du territoire** sont également abordées dans les mesures 1.1.1 sur le patrimoine naturel, 1.4.1 sur le patrimoine culturel et bâti, 1.2.2 sur le patrimoine géologique et 3.3.2 sur le rythme de vie en Gâtine.

PATRIMOINE CULTUREL

Avis d'Opportunité	CNPN	FPNRF
<ul style="list-style-type: none"> Développer les partenariats et collaborations avec le tissu associatif très riche, en particulier dans le domaine culturel 		<ul style="list-style-type: none"> Préciser les menaces et enjeux

- ⇒ Les **menaces et enjeux** pesant sur le patrimoine culturel et la dynamique des acteurs ont été identifiés dans le diagnostic. Un atelier spécifique sur cette thématique a eu lieu durant la phase de concertation sur le diagnostic. Concernant la dynamique des acteurs du monde culturel, une des menaces principales concerne le renouvellement des bénévoles dans les associations et lors des événements. L'accès à la culture est également un enjeu important qu'il soit freiné par des questions de mobilités ou des questions sociales.
- ⇒ La **mesure 3.2.1** sur la dynamique culturelle et son lien aux ressources du territoire détaille les dispositions qui viennent répondre à ces enjeux et menaces.
- ⇒ En parallèle de l'élaboration de la charte, le Pays de Gâtine a noué un **partenariat** avec l'association de développement culturel « le CARUG » pour l'organisation du festival itinérant des **Soirées du Patrimoine de Gâtine**. Cet événement a pour but de mettre en valeur le patrimoine de la Gâtine en organisant des spectacles vivants devant des monuments ou des espaces naturels, mis en lumière pour l'occasion. C'est un moyen de découvrir ou de redécouvrir les richesses architecturales, naturelles et artistiques de la Gâtine et d'amener la culture au cœur du territoire. L'objectif de cette action de préfiguration est de rendre durable et viable ce festival qui répond parfaitement aux attentes du projet de PNR sur le développement des actions culturelles au-delà de la ville centre de Parthenay et sur les liens à créer entre culture vivante et patrimoines historique et naturel. 30 soirées ont ainsi été données en lien avec le projet de PNR sur les éditions 2022 et 2023.
- ⇒ Une convention de partenariat a été signée avec l'association Ah ? pour deux années et deux projets de création artistique entre 2022 et 2024. Il s'agit d'une action réellement ancrée dans le projet de PNR pour permettre aux habitants de s'approprier ce label lié à l'identité du territoire. Le **projet « Nos cabanes »** a été construit dans plusieurs territoires de Nouvelle-Aquitaine (dont 3 PNR ou projet de PNR) lors de résidences avec les habitants. Ces résidences ont permis de réfléchir à l'identité de notre territoire et à la façon de l'habiter ensemble. La première représentation du spectacle issu de ces résidences, « La Cabane à Plume(s) » a eu lieu en Gâtine et a fait l'objet de plusieurs ateliers avec les habitants et les scolaires.
- ⇒ Second projet du partenariat avec l'association Ah ? : le **Tarot de la Gâtine poitevine** est un spectacle dont la première représentation a eu lieu en mai 2023. Martine Tarot « voyante de territoire » s'appuie sur une enquête pointue sur le territoire en partant à la rencontre des acteurs locaux et des espaces symboliques. Elle écrit ainsi un récit poétique et populaire mettant en scène les enjeux passés, présents et futurs de Gâtine au regard de la création du PNR.

CARRIERES

Avis d'Opportunité	CNPN	FPNRF
<ul style="list-style-type: none">• Réfléchir à l'intégration paysagère des sites d'exploitation et de traitement de granulats		<ul style="list-style-type: none">• Intégrer dans la charte des dispositions pour la protection des milieux, la créations/extensions et l'exploitation durable des carrières

- ⇒ L'activité extractive est inscrite de longue date dans l'histoire de la Gâtine et l'attention portée par les industriels au patrimoine naturel est, d'avis des associations de protection de l'environnement, remarquable. Ces acteurs économiques ont su tisser des liens de confiance avec les associations de protection de la nature qui mettent en avant leur capacité à créer des milieux favorables pour des espèces spécifiques.
- ⇒ La **mesure 1.2.2** aborde la thématique du patrimoine géologique du territoire. Elle met en évidence les différentes activités liées à cette richesse.
- ⇒ L'aspect paysager est intégré à la **mesure 1.3.2** sur les paysages urbanisés.
- ⇒ Le Parc sera vigilant à suivre l'élaboration et la mise en œuvre du schéma régional des carrières.
- ⇒ Des échanges ont été engagés à l'occasion de l'élaboration de la Charte avec l'UNICEM ainsi que plusieurs exploitants locaux et la cimenterie Calcia d'Airvault.

LA SUITE ...

La démarche d'élaboration de la Charte s'est attachée, tout au long de son processus, à prendre en compte chacune des observations formulées dans l'avis d'opportunité.

A chaque fois que cela s'est révélé possible, le choix a été fait de traduire de la façon la plus opérationnelle possible les réponses par des études spécifiques, des recrutements et des projets partenariaux avec les acteurs du territoire.

Les défis restent néanmoins grands pour mobiliser les acteurs et les moyens qui permettront à la Gâtine de concrétiser ses ambitions durant les quinze prochaines années.